

Nouvelle plainte contre Wanadoo

Les plaintes contre Wanadoo commencent à s'accumuler sérieusement. Après AOL, Club-Internet et tout récemment Tiscali (lire notre article en référence), c'est au tour de Nerim, un autre FAI, de poursuivre la filiale de France Télécom.

Selon *les Echos*, Nerim a porté plainte devant le tribunal de Paris pour entrave à la concurrence et lui réclame 57 millions d'euros. Nerim accuse Wanadoo et Transpac, filiale de France Télécom qui fournit en gros les fournisseurs d'accès, de « concurrence déloyale, pratiques discriminatoires et abus de position dominante ». Nerim estimerait également que Wanadoo aurait bénéficié de meilleures conditions techniques et tarifaires que les autres fournisseurs d'accès. La plainte de Nerim s'appuierait notamment sur la condamnation de Wanadoo en juillet dernier par la Commission européenne, qui l'a reconnu coupable de vente à perte via des prix « prédateurs », et lui a imposé une amende de 10,35 millions d'euros, rappelle le quotidien. Wanadoo a fait appel de cette condamnation devant le tribunal de première instance de Luxembourg, la jugeant « fondée sur une analyse économique contestable ». Wanadoo est le numéro un des fournisseurs d'accès à Internet français. Il est régulièrement accusé par la concurrence d'abus de position dominante ou de vendre à perte ses abonnements notamment dans le haut débit.